

**Motion du 8 novembre 2006 de MM. Philippe Herminjard, Simon Brandt, Guy Dossan, Mme Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet: «De la place pour la verdure et les voitures à la place du Pré-l'Evêque!»**

(refusée par le Conseil municipal lors de  
la séance du 23 avril 2007)

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- les nuisances des riverains de l'avenue Pictet-de-Rochemont sont nombreuses;
- l'avenue Pictet-de-Rochemont coupe la place du Pré-l'Evêque en deux de manière irrationnelle d'un point de vue urbanistique et historique;
- le rassemblement des deux surfaces de la place du Pré-l'Evêque permet de créer un espace vert au milieu d'un espace fortement urbanisé;
- ce projet réalise une volonté ancienne des Eaux-Vives de créer une place unifiée dans le quartier. En outre, les commerces se voient mis en valeur et les surfaces piétonnières sont agrandies en plusieurs endroits;
- les déviations créent, de fait, une décélération naturelle sans nuire à la fluidité du trafic. On crée une sorte de grand rond-point en redessinant le parcours entre l'avenue de Frontenex, la rue de la Mairie et la rue du Jeu-de-l'Arc en scindant en deux l'avenue Pictet-de-Rochemont;
- le quartier des Eaux-Vives souffre d'un encombrement de véhicules en surface et que la création d'un parking souterrain permettra prioritairement aux habitants de bénéficier d'un garage à proximité et aux pendulaires d'utiliser les transports publics pour se rendre au centre-ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- prévoir, à la place du Pré-l'Evêque, l'aménagement d'un espace vert adapté aux besoins des habitants;
- prévoir l'aménagement d'un parking souterrain sous les deux espaces rassemblés qui forment la «nouvelle place des Eaux-Vives»;
- proposer au Conseil d'Etat ce projet novateur d'un point de vue urbanistique et responsable sous l'angle de la mobilité en général;
- prévoir une fluidité douce du trafic en évitant les feux à chaque fois que faire se peut.